

**De :** BARBIER Charles PREF61 [mailto:charles.barbier@orne.gouv.fr]

**Envoyé :** vendredi 15 mai 2020 18:55

**À :** Snasub-caen@orange.fr; 'VIVIER Michel PREF61 DRHM via Nomade 2.0'

**Cc :** 'MARIAGE Marie-Helene - DDT 61/SG'; 'LLORIA Ludwig - 61 ORNE/PREFECTURE/DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS/BUREAU DE L IMMOBILIER DE LA LOGISTIQUE ET DU BUDGET/BUREAU DE L ACTION MUTUALISEE DE LA CITE ADMINISTRATIVE'; sylvain.thibault@orne.gouv.fr; 'COUPE-MARTINEZ Sylvie'; 'QUERE Jean-Jacques'; 'HAMARD Laurent'; gerard.bolis@dgfip.finances.gouv.fr; stephane.guilbert@dgfip.finances.gouv.fr; jean-bernard.nighaoui@dgfip.finances.gouv.fr; laetitia.juignet@dgfip.finances.gouv.fr; 'FORET Pascale'; 'KOEHL Laurent'; 'LEPASTEUR Stéphanie'; 'MALAVAL Christophe'; Francois.Ferrette@ac-caen.fr; frederic.gonano@ars.sante.fr; emmanuel.renouard@developpement-durable.gouv.fr; aurelie.gaudet@developpement-durable.gouv.fr; 'COULANGE Claude PREF61-BILB-TRAVAUX'; 'DE-ROECK Mehdi PREF61-BUR'; 'Nelly LECOMTE'; 'RION Karine (61)'; 'LHUISSIER Annie PREF61-CABINET'; 'Philippe LEGLOAN'; 'PROUX Karine - DDCSPP 61/DIR'; 'COPIN Hervé'; ""DDT 61/SG (Secrétariat Général) emis par SCORNET Frédéric - DDT 61/SG""; 'POUPLARD Damien (972)'; 'THIOLLIER Cecile (44)'; udo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr; ars-normandie-dd61@ars.sante.fr; gerard.gentilucci@ars.sante.fr; pierre.panier@ars.sante.fr; 'DSDEN61 SG'

**Objet :** Re: courrier de la FSU à l'attention de Madame la préfète

Bonjour Monsieur Ferrette

J'espère que vous allez bien.

Pour faire suite à l'intervention de la FSU que vous avez retransmise, permettez-moi de vous apporter quelques éléments de réponse.

En préambule, et comme la lettre de la FSU le mentionne, il nous est revenu d'anticiper sur les plans de reprise d'activité de manière à donner une perspective aux agents et aux directions dans le cadre de la levée du confinement, mais aussi pour redonner aux usagers du service public une idée de la reprise du service public minimum qu'on se doit de leur procurer. J'avoue que cela n'est pas une tâche facile, et qu'il est possible que tout ne soit pas parfaitement ajusté du premier trait. Nos discussions et nos travaux de mercredi dans le cadre du CHSCT permettront de ce fait d'améliorer les procédures en fonction des moyens à disposition.

Sur les différents points que vous soulevez, et sans vouloir empiéter sur ce qui revient aux directeurs des différentes structures qui composent la communauté de travail de la cité :

1- sanitaire : pour répondre à votre question, nous allons justement veiller à approvisionner les parties communes en équipements tels que gels ou lingettes ou spray. J'ai personnellement veillé à ce que des commandes soient passées et, en attendant certaines livraisons, que nous puissions nous en procurer sur d'autres stocks.

2- port du masque pour les agents: plusieurs livraisons de masques pour tous les agents de l'État ont été organisées et réalisées sous l'autorité de Mme la Préfète depuis le 7 mai, qui doivent normalement tous avoir été dotés. Les agents du ministère de l'éducation nationale ont leur propre circuit d'approvisionnement d'après les consignes nationales.

Toutefois s'il subsiste des difficultés ou des besoins ponctuels, nous envisagerons ensemble comment nous pourrions compléter les délivrances en compléments des approvisionnements gérés par les différents directeurs.

3- accueil du public. Effectivement, il est difficile, en tout cas ce n'est pas ma conception du service public, de demander à chaque usager de porter un masque lorsqu'il se rend dans la maison de l'État, comme dans un local commercial. Nos hautes autorités l'ont d'ailleurs expressément demandé. Maintenant, si un usager est manifestement malade, tousse, expectore etc. je recommande de lui demander poliment mais fermement d'en porter un, et j'ai demandé à ce que des masques chirurgicaux soient mis à disposition pour régler ce genre de situation.

Si un usager demande un masque sans autre forme d'explication, en revanche, nous sommes parfaitement en droit de ne pas lui en donner.

Il s'agit cependant de raisonnements dans l'absolu, et je fais confiance aux agents qui seront au contact des usagers pour agir avec pragmatisme et intelligence des situations. Et, encore une fois, il y aura des masques jetables disponibles pour cela.

Sur ce point une remarque supplémentaire : le redémarrage de l'accueil du public sera très progressif, et surtout sur rendez-vous, ce qui limitera considérablement les flux et permettra d'expliquer préalablement aux usagers les conditions d'accueil dans les services, voire de leur faire au besoin des recommandations sanitaires au moment de la prise de rdv.

4- interdiction aux agents de se rassembler : vous avez raison, la formulation utilisée est sans doute un peu trop péremptoire, et je puis vous assurer que l'objet de cette phrase n'est pas de porter atteinte au droit de réunion syndical ! Il s'agit plus simplement de rappeler l'importance de ce qu'on appelle désormais la « distanciation sociale », et d'éviter les rassemblements de trop de personnes au même endroit sans respect des mesures « barrière ».

Votre lecture de l'article 7 du décret 2020-548 (qui est postérieur à la note de Mme la Préfète) est d'ailleurs un peu restrictive, puisque les réunions à titre professionnel de plus de 10 personnes sont permises par le décret en question : pas de difficulté donc, même s'il est préférable d'utiliser la visioconférence, l'audio conférence ou le téléphone à la place de réunions trop importantes, et, bien entendu, de respecter une distance minimale d'un mètre entre collègues.

Comme vous le savez, la reprise d'activité de la plupart des services est très progressive, et tout le monde ne sera pas présent sur place (ne serait-ce que pour protéger les personnes fragiles, du fait de la non reprise de l'école pour certains enfants etc.). Cette donnée facilitera la reprise et ce qui permettra également une phase d'observation et d'ajustement que je pense très utile.

Pour l'ensemble de ces raisons, en en me fondant sur les explications que je vous ai fournies, je vous informe qu'il n'est pas envisagé de repousser la date de réouverture progressive de la cité.

Je suis bien conscient que certains ajustements seront nécessaires en raison de la complète nouveauté de ce que nous avons à accomplir dans le cadre de cette crise sanitaire sans précédent, et je compte sur vous et l'ensemble des participants au CHSCT pour nous aider à construire une solution pragmatique qui permette la protection maximale des agents et l'accueil des usagers dans des conditions répondant à leurs attentes quotidiennes.

En espérant avoir pu éclaircir vos doutes, je vous souhaite un bon week-end ainsi qu'à tous ceux qui nous lisent et vous donne rendez-vous mercredi prochain.

Bien cordialement,

--

Charles Barbier  
Sous-préfet  
Secrétaire Général

Préfecture de l'Orne  
39 rue Saint Blaise  
BP 529  
61018 Alençon  
02-33-80-60-01